



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

**22 + 4 procurations
des délibérations 2a à 3b**

**21 + 5 procurations
des délibérations 4a à 7a**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 octobre 2025 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
1^{er} octobre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Procès-verbal approuvé par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a – Approbation du versement d’une aide financière en faveur des communes sinistrées par les incendies dans le massif des Corbières

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d’un montant de 1 000 euros à l’Association des Maires de l’Aude pour soutenir les communes sinistrées du massif des Corbières,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l’exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 25 voix
N’ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2b – Adhésion à l’association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco

Le Conseil Municipal :

- approuve l’adhésion de la Ville de Thann à l’association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco,
- approuve le versement d’une cotisation annuelle de 300 euros.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3a – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal :

- modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Délibération approuvée par : 25 voix
N'ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3b – Maintien d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain »,
- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,
- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- inscrit au budget de la Ville les crédits correspondants.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4a – Adhésion à la centrale d’achat UGAP (Union des Groupements d’Achats Publics) – prestations de téléphonie fixe

Le Conseil Municipal :

- approuve l’adhésion à la l’UGAP,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l’ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de l’UGAP.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4b – Adhésion à la centrale d’achat spécialisée dans le numérique et les télécoms - CANUT

Le Conseil Municipal :

- approuve l’adhésion à la Centrale d’Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),
- prend acte, qu’en application de l’article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l’habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l’assemblée générale de la CANUT, et désigne, à ce titre, le responsable des systèmes d’information pour représenter la collectivité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l’ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d’Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4c – Approbation du projet de modernisation des feux de circulation sur la RD 1066

Le Conseil Municipal :

- prend acte de l'audit réalisé par la société SPIE sur le système de gestion des feux de circulation,
- approuve le projet de modernisation des installations afin d'améliorer la sécurité et la fluidité sur la RD 1066,
- approuve la réalisation d'une première tranche de travaux à hauteur de 60 000 euros HT,
- charge Monsieur le Maire de solliciter des participations financières auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace et des industriels TRONOX et VYNOVA PPC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 4d – Approbation d'un avenant à la convention ATEKA pour fin d'activité et de transfert de propriété

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la dissolution prochaine de l'association ATEKA,
- approuve le projet d'avenant pour le transfert de propriété du mât de télécommunication de l'association à la Ville de Thann,
- approuve le versement d'une participation de 350 euros pour les frais de dépose des installations,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5a – Attribution d’une subvention complémentaire au Thann Olympic Natation

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement d’une subvention d’un montant de 1 600 euros au bénéfice de l’association du Thann Olympic Natation,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5b – Attribution d’une subvention à l’Office des Sports et Loisirs dans le cadre des animations d’été 2025

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement d’une subvention d’un montant de 6 270 € à l’Office des Sports et des Loisirs de Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 26 voix
N’ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5c – Attribution de subventions aux Jeunes Licenciés Thannois

Le Conseil Municipal :

- décide l’attribution de subventions pour un montant total de 9 486 €, selon proposition du rapporteur, au bénéfice de 1 444 jeunes licenciés adhérents aux associations sportives ayant leur siège à Thann et ce quel que soit leur domicile d’origine,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandatements.

Délibération approuvée par : 26 voix
N’ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5d – Attribution d’une subvention exceptionnelle au Thann Tennis de Table Club

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € au Thann Tennis de Table Club, selon proposition du rapporteur,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 6a – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association « Les Enseignes du Pays de Thann » dans le cadre des manifestations estivales

Le Conseil Municipal :

- approuve l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 5 000 euros à l’association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » pour l’organisation des soirées estivales « Thann et ses Commerces fêtent l’été » - édition 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7a – Attribution d’une subvention à l’association « Entreprendre au Pointet »

Le Conseil Municipal :

- approuve l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 500 euros à l’association « Entreprendre au Pointet » dans le cadre de l’organisation de la marche solidaire « La Thannoise ».

Délibération approuvée par : 26 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance